

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2024

DIVERSES MESURES RELATIVES AU GRAND ÂGE ET À L'AUTONOMIE - (N° 2327)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Cristol
(avec l'accord du Gouvernement)

ARTICLE 1ER BIS A

Substituer à l'alinéa 82 les trois alinéas suivants :

« d) Le III de l'article L. 542-3 est ainsi modifié :

« – au premier alinéa, les mots : « Le chapitre III du titre III du livre II » sont remplacés par les mots : « La section 3 du chapitre IX du titre IV du livre I^{er} » ;

« – au second alinéa, les mots : « de l'article L. 233-1 » sont remplacés par les mots : « du II de l'article L. 149-10 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.